

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/05/2012

Réception par le Prefet : 14/05/2012

Publication : 18/05/2012



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2012-5-8-1

Séance du vendredi 11 mai 2012

### **SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE PROGRAMME E252 ANNEE 2012 PREMIERE LISTE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-5-8-2 du Conseil Général du 7 décembre 2011, relative à la politique des Actions Educatives et de la Jeunesse en 2012,
- VU la délibération n° CG-2011-5-1-2 du Conseil Général du 8 décembre 2011 fixant le budget primitif du Département pour 2012,
- VU l'avis de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Collèges et Langue et Culture Régionales,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la première liste du programme 2012 des subventions d'investissements scolaires du premier degré pour un montant de 6 392 €, conformément au tableau figurant en annexe au rapport,
- précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le programme E252, chapitre 204, nature 204142, fonction 21, code programme 2592 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 11 MAI 2012

**Investissements Scolaires du 1er degré**  
**PROGRAMME 2012 (1<sup>ERE</sup> LISTE)**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable HT	Taux	Montant de la subvention
ISP04069	<b>RODEREN</b> Travaux de mise en accessibilité aux personnes handicapées des sanitaires de l'école maternelle	25 569,00	25%	6 392,00
			<b>Total</b>	<b>6 392,00</b>